

Défendre la profession

syndiqués à la CGT et candidats aux fonctions électives sont élus et siègent dans les instances : CSE (ou CTE et CHSCT), CAPL, CAPD, CCPD, Conseil de Surveillance, Délégué du Personnel, Comité d'Entreprise.

Les psychologues syndiqués élus représentent les personnels et œuvrent activement :

- au respect des règles statutaires et du droit du travail dans les contrats, modalités de recrutement, concours, répartition du temps de travail...
- à la prise en compte des règles déontologiques
- à favoriser les contacts et négociations au niveau local avec la direction
- à soutenir et défendre individuellement des collègues en difficulté en apportant leur expertise issue de la réflexion du collectif national des psychologues CGT
- à intervenir au niveau régional, dans la participation aux commissions de travail initiées par les tutelles sur les politiques de santé et leur planification
- à articuler la formation initiale, les pratiques professionnelles et les rémunérations
- à intervenir auprès des Conseils Départementaux, ARS ou du ministère.

L'efficacité de la syndicalisation

- ⇒ contribue à l'élaboration, au développement et à la défense des valeurs collectives d'humanité et de progrès social aux côtés des autres professions
- ⇒ permet de peser sur les orientations et les décisions grâce au nombre de psychologues impliqués,
- ⇒ participe à la lutte contre la dégradation des conditions de travail et des rémunérations,

Collectif des Psychologues UFMICT-CGT permet

- ⇒ **D'impliquer le maximum de psychologues** dans les choix de notre profession et de se mobiliser quand c'est nécessaire avec les moyens et les droits dont dispose le syndicat CGT (tracts, communiqués, grèves, manifestations,...)
- ⇒ **De se former et de s'informer mutuellement** sur nos droits, sur les textes réglementaires, sur les lois et leur évolution, concernant la profession
- ⇒ **De prendre part directement aux négociations** locales et nationales (conventions collectives) concernant notre profession avec les employeurs
- ⇒ **D'interpeller le ministère** en tant qu'organisation représentative et de prendre part aux différents groupes de travail (salaires, fonction FIR, évolution des métiers en santé mentale, réforme hospitalière, structuration institutionnelle de l'activité des psychologues, accords d'entreprise...)

Presse et Communication

Abonnez-vous gratuitement à la lettre du **Collectif des Psychologues UFMICT-CGT** sur simple demande à UFMICT@sante.cgt.fr

Page Facebook **Collectif National des Psychologues UFMICT-CGT**

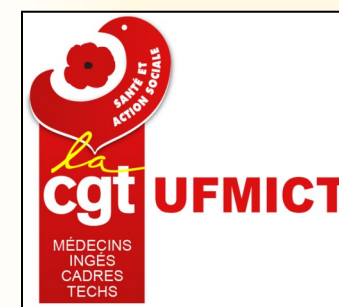
Le site www.sante.cgt.fr

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale



COLLECTIF NATIONAL DES PSYCHOLOGUES

UFMICT-CGT



Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens
CGT

263 rue de Paris - case 538 - 93515 Montreuil

L'adhésion

La démarche est individuelle et anonyme.

Elle se fait auprès du syndicat CGT de l'établissement, de l'Union Locale ou Départementale CGT.

La cotisation est déductible des impôts.

Se syndiquer permet de créer une force collective et d'échanger les informations.

Contribue au débat démocratique au sein du syndicat, à la réflexion et à l'élaboration d'analyses et de revendications communes concernant les psychologues.

Valorise et fait progresser la place de la profession et la dimension psychologique dans nos établissements et notre société.

La CGT (confédération Générale du Travail) est un syndicat confédéré créé en 1895 qui regroupe l'ensemble des syndicats CGT au niveau national. Elle défend les salariés quel que soit leur champ professionnel et œuvre à la défense des usagers par l'exigence de services publics de qualité.

Les syndicats CGT sont structurés par fédérations regroupant les activités par branches professionnelles.

Au sein de la Fédération Santé et Action Sociale CGT, les professions de Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens s'organisent dans l'Union Fédérale UFMICT-CGT dans laquelle s'intègre le Collectif des Psychologues.

Ce syndicalisme spécifique permet de réfléchir aux enjeux particuliers de chaque profession tout en restant en lien avec les intérêts collectifs des autres salariés.

Le Collectif des Psychologues UFMICT-CGT existe depuis 1970. Il est constitué de tous les psychologues syndiqués à la CGT organisés au niveau local ou régional qui mandatent un ou plusieurs représentants au niveau national.

Les travaux et échanges du collectif national contribuent à l'élaboration et au partage des revendications, des positionnements, réflexions éthiques et à la rédaction de documents pour la défense, le développement et la reconnaissance de la profession (newsletters, page facebook, mailing, fiches techniques thématiques, communiqués de presse, contacts intersyndicaux).

BULLETIN D'ADHESION A LA CGT

Nom :
Prénom :
N° Adeli :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél. :
Courriel :
Établissement :
Région :

L'adhésion :

- se fait au niveau du syndicat de l'établissement (ou de la structure la plus proche : ville ou département) en payant une cotisation mensuelle (1% du salaire net), qui ouvre droit à déduction d'impôt (66% du total de la cotisation annuelle) ou est intégrée aux frais réels,
- offre une expertise grâce au collectif et un appui sur des questions juridiques (références aux textes, mise en lien avec des avocats spécialisés ou protection juridique etc.),
- permet de participer aux décisions, à l'élaboration des revendications, des propositions d'action, à la définition des contenus professionnels et à l'organisation syndicale,
- permet de se former (public/privé : droit à 12 jours de formation syndicale par an + 6 jours en qualité de formateur) et de s'informer grâce à la documentation syndicale,
- permet de prendre des responsabilités.

RENSEIGNEMENTS

UFMICT@sante.cgt.fr

tel : 01 55 82 87 57

